

Deux réactions différentes face aux nouvelles autorités du Gouvernement de Vichy



Max Hymans (1900-1961)

Document 1

- 1) Présentez le document (auteur, nature précise, date, destinataire).
- 2) Quelle loi évoque Max Hymans dans la première partie du texte ? Quel est le contenu de cette loi ?
- 3) En quoi Max Hymans est-il concerné par cette loi ? Quels sont les conséquences pour lui ?
- 4) Comment se définit-il lui-même (contrairement à la loi) ? Quels arguments emploient-ils pour revendiquer cette « identité » ?
- 5) En quoi « les conséquences de la nouvelle loi » sont-elles « paradoxales » ? Où se situe le paradoxe ?
- 6) A qui fait allusion Hymans quand il évoque « nos malheureux captifs et des populations déjà annexées » ?
- 7) Quelle hypothèse avance Hymans pour expliquer cette nouvelle loi (il la mentionne à deux reprises au début et à la fin du document) ?
- 8) Quelle seconde hypothèse émet-il finalement ? Quelle signification prendrait-elle à ses yeux dans la France nouvelle du Maréchal Pétain ?
- 9) Selon vous, de ces deux hypothèses, quelle est la bonne sur le plan historique ? Que révèle-t-elle sur la nature du régime de Vichy ?

→ Si vous souhaitez savoir ce qu'il est advenu de Max Hymans, retrouvez-le à cette adresse URL : <https://maitron.fr/spip.php?article87530>

